



SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS DU BASSIN DE BRIEY

2 rue du maréchal Foch
54150 VAL DE BRIEY

RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Présenté lors du Comité syndical du vendredi 3 mars 2023

A – Contexte général : situation du syndicat mixte

L'activité du réseau le Fil sur ses lignes régulières a connu en 2022 une nouvelle hausse de fréquentation de 16 % en 2022, en dépassant ainsi les 210 000 voyages (hors voyageurs scolaires). Le transport à la demande connaît quant à lui une relative stagnation de son activité, qui a conduit le ST2B à la réalisation d'un audit et à l'ouverture de négociation avec le délégataire de la DSP.

Les transports scolaires ont quant à eux conservé un rythme normal d'abonnement et de fréquentation (180 000 voyages par mois), mais ont été plusieurs fois perturbés par la tension croissante générée par la pénurie de conducteurs constatée sur le réseau.

Le fonctionnement du service de location longue durée de vélos à assistance électrique (VAE) Filéo continue à afficher des résultats très satisfaisants (130 locations en 2022, dont la moitié sur 6 mois), le parc de VAE ayant été porté à 100 vélos en 2021. 120 primes à l'acquisition de VAE ont par ailleurs été octroyées l'année dernière.

Le service d'autopartage interprofessionnel Pro'Fil progresse de manière mesurée : En 2022, 15 employeurs représentant près de 50 usagers ont contractualisé avec le ST2B, pour environ 50 voyages par mois.

Au niveau financier, les inquiétudes concernant l'impact de la crise sanitaire sur les recettes de versement mobilité (VM) ont été dissipées, avec un montant de VM collecté conforme aux attentes. La mise en œuvre de notre délégation de service public (DSP) pour le transport scolaire, les lignes régulières et le transport à la demande entre dans sa sixième année en 2023. L'impact en 2022 de la hausse des indices d'actualisation des prix liés au carburant sur le montant de la contribution financière forfaitaire a été maîtrisé, mais demandera une vigilance renouvelée en 2023.

Concernant les projections en matière d'investissement, une nouvelle étude est en cours pour nous donner de la visibilité à moyen terme, notamment à l'issue de la DSP en 2025, en dessinant des perspectives d'intégration progressive de véhicules à faibles émissions pour nos lignes régulières et scolaires, et ébauchant un scénario sur l'avenir du dépôt de véhicules.

Il est proposé que le ST2B reconduise en 2023 les 4 objectifs fixés pour l'année 2022, dans la continuité des actions engagées depuis 2018 :

SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS DU BASSIN DE BRIEY
2 rue du Maréchal Foch – 54150 VAL DE BRIEY
Email : [contact\(at\)st2b.fr](mailto:contact(at)st2b.fr) – Tel : 03 82 22 94 90

SIRET : 200 041 846 00037 – APE : 8411 Z – Déclaré en Préfecture de Meurthe-et-Moselle n°P54010000173

- **Maintenir un contrôle financier exigeant de la DSP** permettant d'envisager le financement d'évolutions de notre réseau dans la perspective d'une nouvelle DSP en 2025, avec une efficacité commerciale croissante : maîtrise des dépenses sur les lignes scolaires, nouvelles marges d'évolution des lignes régulières, nouvelles règles de fonctionnement du transport à la demande ;
- **Assurer la continuité de choix politiques forts** (gratuité des transports scolaires, absence de participation financière des communautés de communes, schéma directeur cyclable, décarbonation de la flotte de véhicules du réseau) en conservant une bonne visibilité à moyen terme sur nos recettes de versement mobilité et sur notre capacité d'investissement via nos fonds propres ;
- **Préparer progressivement le ST2B à des investissements lissés pluriannuels** dans le matériel roulant à faibles émissions et dans la mise à disposition d'un dépôt de bus apte à assurer la maintenance de ces nouveaux véhicules ;
- **Consolider les nouveaux services déployés hors DSP** : service de location longue durée de vélos à assistance électrique (VAE) Filéo, primes à l'acquisition de VAE, accompagnement des collectivités locales dans la mise en œuvre du schéma directeur cyclable (subventions pour le mobilier urbain), montée en puissance et évolution du service d'autopartage inter-employeurs Pro'Fil, soutien aux sorties scolaires, soutien au covoiturage.

Ces objectifs doivent être traduits financièrement dans le budget pour l'année 2023, tant en matière de fonctionnement que d'investissement. Les orientations budgétaires détaillées ci-dessous doivent nous aider dans ce travail de traduction.

B – Orientations budgétaires du syndicat mixte en 2023

a) Recettes de fonctionnement

- *Fiscalité (versement mobilité)*

Le budget 2022 a été construit avec une recette de versement mobilité (VM) de 1,7 M€ (au taux de 0,60%), soit environ 140 000 euros de recettes mensuelles. Le ST2B a finalement enregistré une recette mensuelle moyenne de 157 363 euros, pour un total annuel de 1 888 360 euros.

Comme chaque année les incertitudes pesant sur les recettes de VM invitent le ST2B à la prudence. Dans l'attente des résultats consolidés du compte administratif 2022, nous devrions construire un budget primitif 2023 avec un objectif de recettes de VM inchangé à 1,7M€.

- Dotations de compensation

Les dotations de compensation issues des conventions de transfert signées en 2015 avec les conseils départementaux de Meurthe-et-Moselle et de Meuse ont représenté en 2021 une recette totale de 3 142 000 euros.

C'est la Région Grand Est, dorénavant compétente en matière de transport de personnes, qui a en charge l'application de ces conventions de transfert.

Rappelons que le montant de ces dotations est fixe et actualisable uniquement lors d'une modification du taux de dotation générale de décentralisation (DGD) versée par l'Etat aux régions (taux gelé depuis plusieurs années). Toutefois, notons que le ST2B a demandé à la Région une augmentation annuelle de 45 573 euros du montant de la compensation, à la suite de la mise en place de nouvelles lignes scolaires pour desservir le nouveau collège d'Homécourt, et ce conformément aux dispositions de la convention de transfert.

Le Conseil Régional n'a, à ce jour, toujours pas validé cette augmentation de dotation. Le ST2B doit donc uniquement se fonder pour 2023 sur une recette de dotation de compensation identique à 2022.

- Autres recettes

Le passage en DSP début 2018 attribue contractuellement les recettes commerciales du réseau Le Fil (lignes régulières, lignes scolaires, TAD) au délégataire, qui assume les risques commerciaux et industriels liés à la délégation de service public.

La DSP prévoit également qu'un ensemble de biens est mis à disposition du délégataire (Bus Est) par le délégant (le ST2B) : véhicules, système billettique, agence commerciale, poteaux d'arrêt. En contrepartie de cette mise à disposition, le contrat de concession engage le délégataire à verser annuellement au ST2B une redevance de 35 863 euros.

Le ST2B a également mis en place des régies de recettes pour trois nouveaux services : location de VAE, abonnement à l'autopartage inter-employeurs et vente de prestations de charge sur ses 5 bornes électriques. Les recettes pour ces 3 services peuvent être estimées à environ 11 000 euros pour les VAE, 7 500 euros pour l'autopartage et 2 000 euros pour les bornes de charge. Nous repartirons sur ces valeurs pour le budget 2023.

Rappelons que les communautés de communes membres du syndicat mixte ne versent aucune contribution de fonctionnement au syndicat mixte. Ce sera toujours le cas en 2023.

- Evolution de la trésorerie et des fonds propres

Le ST2B dispose depuis le début de son activité d'un niveau de recettes supérieur à ses dépenses qui lui a permis de se constituer rapidement de la trésorerie et de renforcer ses fonds propres. La croissance plus forte que prévue des recettes de VM sur les 5 premières années d'activité a également contribué à cette situation.

Entre janvier 2016 et décembre 2022, la trésorerie du ST2B a oscillé entre 1,9 et 4,02 M€ (3,483 M€ au 31 décembre 2022).

Les fonds propres du syndicat mixte s'élèvent à 2,44 M€ fin 2022, avec un taux d'épargne brute atteignant 5,84%.

b) Dépenses de fonctionnement

▪ Dépenses de personnel

L'équipe de salariés du syndicat mixte s'organise actuellement de la manière suivante :

- Un directeur, agent contractuel de catégorie A depuis mai 2017 (CDD de trois ans, renouvelé en 2020 et en 2023) au grade d'attaché principal. A temps complet (dont 0,2 ETP de mise à disposition au Pays du bassin de Briey).
- Une coordinatrice du réseau de transport public de voyageurs, agent titulaire de catégorie C depuis mai 2017, au grade d'adjoint administratif. A temps complet.
- Un assistant de direction à temps complet depuis juillet 2021, mis à disposition de l'association du Pays du bassin de Briey pour 0,5 ETP.
- Une comptable à temps partiel (0,24 ETP) en emploi accessoire, agent titulaire de la commune de Val de Briey.
- Une assistance administrative à temps complet, agent titulaire de catégorie C, depuis février 2020, mise à disposition de l'association du Pays du bassin de Briey pour 0,15 ETP.
- Un agent d'entretien à temps partiel (0,28 ETP), agent titulaire de catégorie C, pour l'entretien du siège social, depuis février 2020.
- Une chargée de communication mise à disposition par l'association du Pays du bassin de Briey pour 0,4 ETP.

Au total, l'équipe du ST2B comprend 7 agents (4,07 ETP) pour un coût annuel d'environ 274 000 euros, soit 5,32% des recettes réelles de fonctionnement (faible ratio de rigidité des charges structurelles). Pas d'évolution prévue en 2023.

Les conventions d'assistance et de moyens avec l'association du Pays du bassin de Briey seront reconduites en 2023. Elles permettent de mutualiser les postes de direction, d'assistance de direction, d'assistance administrative et de chargée de communication, ainsi que les frais liés aux locaux et aux matériels partagés. Une convention d'assistance est également conclue avec la commune de Val de Briey pour permettre l'activité de l'agent comptable.

- Dépenses liées aux services de transport

Le contrat de concession de la DSP prévoit en 2023 le versement au délégataire d'une contribution financière forfaitaire (CFF) de 3,302 M€ HT, hors actualisations indiciaires contractuelles et hors modifications des unités d'œuvres (nombre de km des lignes).

Sept avenants sont venus modifier le contrat depuis 2018 :

- Avenant n°1 : Actualisation du montant annuel de CFF pour l'année 2018 ;
- Avenant n°2 : Modifications des indices et des taux d'actualisation ;
- Avenant n°3 : Actualisation du montant annuel de CFF pour l'année 2019 ;
- Avenant n°4 : Intégration de l'impact de la crise sanitaire sur le fonctionnement du réseau (baisse de la CFF) ;
- Avenant n°5 : Modification des modalités de calculs des acomptes mensuels de CFF ;
- Avenant n°6 : Modification de 10 articles du contrat, dont l'actualisation du dispositif de pénalités, la clarification du processus de remboursement du CICE et du dispositif qui l'a remplacé en 2019, actualisation à la baisse du montant de la contribution économique territoriale (CET) ;
- Avenant n°7 : Actualisation du montant annuel de CFF pour l'année 2020.

L'avenant n°8 portant sur l'actualisation du montant annuel de CFF pour l'année 2021 est actuellement suspendu à la conclusion de la conciliation en cours concernant le calcul du coût de fonctionnement du TAD.

Le ST2B verse également une compensation tarifaire pour la gratuité du transport scolaire et des titres de transport sociaux (Fil+) estimée contractuellement à 303 164 euros pour 2023.

Les autres dépenses de fonctionnement liées à l'activité transport :

- Le coût de fonctionnement annuel du système billettique de nos lignes scolaires et régulières (Ubi Transports, solutions 2School/2Place) s'élève à 105 500 € ;
- Le fonctionnement du système de gestion des transports scolaires (E-Citiz/Edulog) s'élève 47 000 euros ;
- Par ailleurs, les autres projets du ST2B de mise en œuvre de nouveaux services dédiés à la mobilité (Filéo : location de VAE ; Pro'Fil : autopartage inter-employeurs) mobilisent des budgets spécifiques dédiés à la gestion et à la maintenance :

- Service de location VAE : convention avec l'association SOLAN, location du local sur la base de Serry, maintenance et livraison des VAE : 20 000 euros. Assurances et logiciel de gestion : 13000 euros. Les coûts d'assurance vont être amenés à baisser en 2023 du fait du changement de prestataire.
- Service d'autopartage : contrat de maintenance et de location de batterie, outil numérique de gestion de flotte en autopartage, contrat d'entretien des véhicules, assurances : 24 000 euros par an pour les 5 véhicules (hors amortissement).
- Etudes : Le ST2B doit clôturer en 2023 son étude de définition de son schéma directeur d'accessibilité (SDA Ad'AP). L'étude territoriale de mise en place de flottes faibles émissions a, par ailleurs, été engagée fin 2022 et s'achèvera fin 2023. Elle associe OLC et CPH, en partenariat avec la région Grand Est qui la cofinance à hauteur de 48 000 euros, sur une dépense totale de 82 162 euros HT. Enfin, le ST2B doit prévoir une première enveloppe destinée à préparer le renouvellement de la DSP (assistance à maîtrise d'ouvrage, conseil juridique). Estimée à 15 000 euros pour 2023 ;
- Un budget de 25 000 euros pourra être reconduit pour le dispositif d'aide aux particuliers pour l'acquisition de vélos à assistance électrique ;
- Un budget de 35 000 euros pourra être reconduit pour le dispositif d'aide aux communes pour l'acquisition d'abribus ;
- Un budget d'un minimum de 40 000 euros (à préciser lors du vote du budget) pourra être reconduit pour le dispositif de financement du mobilier urbain dédié au stationnement des vélos, afin de répondre aux demandes des communes mettant en œuvre les orientations du schéma directeur cyclable sur ce sujet ;
- Le fonds de soutien aux sorties scolaires mis en place fin 2022 rencontre un beau succès. Une enveloppe de 30 000 euros pourrait être nécessaire pour couvrir la demande.
- Covoiturage : un budget de 15 000 euros peut être affecté sur des actions dans ce domaine, en lien avec les dispositifs spécifiques mis en place par l'Etat dans le cadre du nouveau « fonds vert ».
- Un budget de 20 000 euros sera consacré à l'impression et à la distribution du journal d'information du ST2B (34 000 foyers concernés) ;
- Un budget de 3 000 euros sera dédié à la maintenance, à l'exploitation et à la supervision des cinq bornes de charge.
- Autres dépenses
- Un véhicule de service en location longue durée ;
- Dépenses administratives diverses, dont les dépenses de fonctionnement du nouveau siège social, mutualisées avec le Pays du bassin de Briey.

C – Programmation des investissements

▪ Dette

Le syndicat mixte a engagé en 2019 un emprunt de 1,9 M€ sur une durée de 180 mois (15 ans) au taux fixe de 1,59%.

C'est le premier emprunt décidé par le ST2B, qui ne disposait auparavant d'aucune dette. Il participe au financement des dix véhicules de type autocar mis à disposition de notre délégataire dans le cadre de la DSP, pour lesquels ce dernier nous verse une redevance. Il participe également au financement des travaux du nouveau siège social.

Les besoins en investissement du ST2B à moyen terme font l'objet d'une réflexion poussée sur l'évolution vers une flotte de véhicules à faibles émissions, ainsi que sur un dépôt de bus dédié. Ce travail devra aboutir à l'élaboration d'un plan pluriannuel d'investissement.

Intérêt de la dette en 2022 : 24 358,25 euros. Capital d'emprunt remboursé : 118 128,01 euros.

▪ Recettes d'investissement

Mobilisation de l'excédent d'investissement reporté.

▪ Dépenses d'investissement

Projets envisagés en 2023 (dépenses décidées en 2022) :

- Acquisition de nouveaux poteaux d'arrêt pour le réseau : 5 000 euros HT.
- Acquisition de nouveaux VAE pour remplacer progressivement la première génération acquise lors du lancement du service Filéo en 2019 (et totalement amortie depuis) : en cours de définition, sans dépasser 20 000 euros HT.
- Acquisition de 3 VAE adaptés aux personnes à mobilité réduite : 21 000 euros HT (le premier fournisseur étant défaillant, le ST2B recherche actuellement une alternative).
- Acquisition d'un système de vidéoprotection pour les 10 véhicules de nos lignes régulières : 35 560 euros HT.